



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-200034692-20220627-DEL106_2022-DE

**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°106/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022**

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : I - Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Régie Assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2021	Résultat de l'exercice 2020 repris en 2021	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	230 531,21	1 988 155,09	-1 757 623,88	509 870,33	-1 247 753,55
Fonctionnement	1 566 901,55	1 400 919,77	165 981,78	2 312 685,62	2 478 667,40
Total	1 797 432,76	3 389 074,86	-1 591 642,10	2 822 555,95	1 230 913,85

Le compte administratif pour le budget annexe Régie Assainissement pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 1 797 432,76 € ;
- En dépenses : 3 389 074,86 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 1,8 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 1,6 M€ et sont constituées principalement des redevances d'assainissement collectif et redevances afférentes pour un montant de 1,2 M€ (chapitre 70).

Les autres recettes sont composées des travaux de branchements pour 39,7 K€ (chapitre 70), des participations d'assainissement collectif (PFAC) pour 55,1 K€ (chapitre 70), les locations de compteurs pour 115,1 K€ ainsi que des primes d'épuration pour un montant de 107,4 K€ (chapitre 74).

Des transferts de résultats 2019 ont également été comptabilisés sur l'exercice 2021 pour un montant de 80,5 K€ (Montfaucon, Saint-Pons-la-Calm, La Roque-sur-Cèze).

Les recettes d'investissement atteignent 230,5 K€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'agence de l'eau et du département pour 220,9 K€ (chapitre 13).

Les recettes sont complétées de la dotation aux amortissements pour 9,6 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 3,4 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 1,4 M€, sont composées de :

- 731,9 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la gestion des conventions de gestion avec les communes pour 386,4 K€ ainsi que la gestion directe de cette compétence pour les autres communes. Les entretiens des réseaux (213,4 K€) et les créations de branchements pour les particuliers (33,9 K€) sont de ce fait à souligner ;
- 200 K€ au titre des charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 105,4 K€ pour les atténuations de produits qui sont relatifs à une partie des reversements des redevances à l'agence de l'eau ;
- 235 K€ au titre des intérêts d'emprunt ;
- 119 K€ de charges exceptionnelles relatives aux annulations de titres sur exercice antérieur.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'assainissement.

Enfin, il est à noter la dotation aux amortissements pour 9,6 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 2 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- La dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2021 pour 487,4 K€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent des schémas directeurs, des travaux sur réseaux, des travaux et entretiens sur les Step , des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers. Et ce, pour toutes les communes en Régie.
- Le remboursement du capital de la dette pour 1,2 M€ ;
- Les derniers transferts de résultats négatifs des communes pour 225 K€ (Carsan, Montfaucon, Saint-Pons-la-Calm, La Roque-sur-Cèze) ;
- Une subvention perçue à tort remboursée à l'agence de l'eau pour un montant de 69,9 K€ (Saint-Etienne-des-Sorts).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 1 230 913,85 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 1 247 753,55 € ;
- Résultat de fonctionnement : 2 478 667,40 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2021 d'un montant de 207 798,59 € en recettes et 247 990,52 € en dépenses, un excédent de financement de 1 190 721,92 € est constaté.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement est retracé en annexe 9.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le budget annexe Régie Assainissement tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

11 JUIL. 2022

